

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle du conseil**, le **20 mars 2026**, à **18H30**.

Affiché le 16/03/2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026
- 02 - Élection du Maire
- 03 - Fixation du nombre d'adjoints
- 04 - Election des adjoints
- 05 - Indemnités de fonction du Maire et des élus
- 06 - Délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- 07 - Prise en charge des frais de déplacement des élus
- 08 - Lecture de la charte de l'élu local

Le Maire, M. Stéphane PONCÉ

